

# L'eau est un commun inaliénable

## Non à l'usine d'embouteillage à Montagnac

Une des conséquences les plus visibles du réchauffement climatique est le dérèglement du cycle de l'eau, qui conduit notamment à des situations de sécheresse extrêmes dans le bassin méditerranéen. Les prédictions de tous les modèles climatiques indiquent une amplification des périodes de stress hydrique pour les prochaines années [1]. Plus que jamais, une gestion démocratique de la ressource en eau est nécessaire : sa protection et son partage pour des usages prioritaires doivent être décidés collectivement (réseau en eau potable de qualité, agriculture, survie de la biodiversité,...).

### Il est urgent de stopper tout projet d'accaparement de l'eau au profit d'intérêts privés

En 2022, le conseil municipal de Montagnac a vendu en toute discrétion le forage de la Castellone au groupe ALMA (eau minérale Cristalline), qui souhaite y implanter une usine d'embouteillage. L'exploitation du forage permettrait à cette multinationale de produire 1 million de bouteilles par jour, avec une rotation quotidienne de 80 poids lourds... Un bel exemple d'accaparement de la ressource en eau pour nourrir un modèle industriel dépassé, extractiviste et écocide !

La communication du lobby agroalimentaire est simpliste : l'eau en bouteille serait moins polluée, et donc meilleure pour la santé, justifiant ainsi un prix de vente en moyenne 100 fois plus cher que l'eau du robinet. De nombreuses études alertent cependant sur la contamination massive de l'eau en bouteille par des microplastiques [2], des résidus de pesticides ou encore des polluants éternels (PFAS). Des enquêtes récentes publiées par Le Monde et Radio France ont ainsi révélé qu'au moins 30% des marques françaises d'eaux de source et minérales ont recours à des traitements illégaux pour masquer la présence de contaminations microbiologiques et chimiques [3]. A cela s'ajoute l'empreinte écologique désastreuse des résidus plastiques sur l'ensemble des écosystèmes terrestres et marins.

### L'eau en bouteille, aberration écologique, sanitaire et sociale ... à Montagnac comme ailleurs

L'accès à l'eau étant une condition essentielle à la subsistance, sa gestion ne peut être soumise aux lois prédatrices du marché, en laissant des multinationales spéculer sur ce commun inaliénable du vivant. Il est désormais vital de mettre en place une politique responsable de répartition équitable préservant la ressource en eau. Cela commence par le refus de l'accaparement de l'eau par des intérêts privés :

- L'arrêt immédiat du projet d'usine d'embouteillage ALMA sur la commune de Montagnac, par une interdiction préfectorale de l'exploitation de la ressource ;
- L'annulation de la vente du forage de la Castellone ;
- Une gestion démocratique de la ressource en eau garantissant sa protection et son partage pour des usages prioritaires et indispensables ;
- Des investissements assurant l'accès à une eau potable de qualité sur tout le territoire.

*Coord'Eau 34 est une coordination qui regroupe des collectifs, des organisations syndicales, politiques et associatives et des citoyen.nes, pour la défense de l'eau, contre son accaparement et son gaspillage pour des intérêts privés et pour une réelle démocratie autour des usages de l'eau.*

[1] 6<sup>ème</sup> Rapport du GIEC (2021)

[2] Étude exclusive : 78 % des eaux en bouteille analysées contaminées par des microplastiques - Agir pour l'Environnement (20 juillet 2022)

[3] Plusieurs producteurs d'eau en bouteille ont filtré illégalement leur eau pour masquer une contamination - Enquête France Info / Le Monde (30 janvier 2024).

Affaire de la fraude aux eaux minérales de Nestlé – Enquête Radio France / Le Monde (4 février 2025)